



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 077-217705284-20250228-2025_03-DE

Délibération n°2025-03

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 sur la base d'un rapport

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février, à 19 heures 03, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. AGUIN, Maire.

Présents :

Julien AGUIN, Maire, Francis ROUSSET, Frédérique SAUVAUT, Adjointes au Maire, Benoît DUVEAU, Teddy ETINOF, Malika KEHLI, Madeleine GORA, Jacques LELOUP, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Olivier EDOUARD-BETSY a donné pouvoir à Benoît DUVEAU
Nicolas DONATI a donné pouvoir à Madeleine GORA
Fanny LIDOUREN a donné pouvoir à Teddy ETINOF
Vindou COUMAR a donné pouvoir à Julien AGUIN
Vanessa ROUSSEAU a donné pouvoir à Francis ROUSSET
Joël ROBITEAU a donné pouvoir à Jacques LELOUP

Absent non excusé :

Christian LE MOAL

Secrétaire de séance :

Malika KEHLI

VU l'article L. 5217-10-4 du CGCT ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son l'article 107 ;

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

VU le référentiel budgétaire M57 ;

VU l'avis de la Commission finances du 10 février 2025 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat, ci-annexé ;



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 077-217705284-20250228-2025_03-DE

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025, sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires présenté ce jour et annexé à la présente délibération.

Fait à Voisenon, le 27 février 2025

Le Maire,



Julien AGUIN

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 077-217705284-20250228-2025_03-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

-2025-



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

Page 2 sur 6

ID : 077-217705284-20250228-2025_03-DE

INTRODUCTION

Comme chaque année depuis 2020, et même si notre commune compte moins de 3 500 habitants, seuil qui rend obligatoire l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires pour une commune, la municipalité a souhaité discuter des orientations budgétaires, avant le vote du budget primitif de l'année.

Ce débat va donc être alimenté par le présent rapport ; rapport qui fait suite à la Commission des finances du 10 février 2025. Cette commission a permis à ses membres de prendre connaissance des principaux éléments d'orientations budgétaires pour 2025 reprenant notamment les éléments du Plan pluriannuel d'investissement.

Depuis le début de ce mandat, notre Commune a été confrontée à plusieurs crises : COVID-19 en 2020 et 2021, guerre en Ukraine depuis février 2022 se traduisant notamment par des hausses importantes des dépenses de fonctionnement (énergie, alimentation, coûts des services ...). Ces hausses de coûts affectent également les dépenses d'investissement.

Les prévisions macro-économiques 2025 pourraient être moins lourdes pour le budget de notre collectivité : la baisse de l'inflation initiée en 2024 devrait se poursuivre, les taux d'intérêts devraient également continuer à se contracter... Évidemment, toutes ces prévisions restent soumises à l'évolution du contexte international très incertain pouvant se traduire par des effets économiques imprévisibles mais pouvant affecter fortement les budgets locaux.

Budgets locaux affectés également par la loi de finances 2025 qui a fini par être adoptée fin janvier dernier. Les effets seront malgré tout moins lourds que ceux initialement prévus dans le premier projet de loi de finances du gouvernement conduit par Michel Barnier.

Pour notre Commune, l'effet le plus lourd proviendra de la hausse de 3 points de la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales). Le taux de cotisation patronale passera de 31,65% à 34,65%. Cette hausse se poursuivra jusqu'en 2028 pour atteindre 43,65%. Ces hausses sont destinées à financer le déficit de ce régime de retraite.

Comme nous le signalons dans les Rapports d'Orientations Budgétaires (ROB) précédents, après une période d'assainissement financier indispensable opéré en début de mandat afin de rétablir une situation financière qui était très difficile en 2020, nous avons malgré tout renforcé les services aux habitants, mis en place un plan d'investissement ambitieux visant à rendre plus attractive notre village.

Ce plan d'investissement sera poursuivi en 2025 avec un niveau de subventions important.



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

RATIOS FINANCIERS

Avant de présenter de façon plus précise les orientations pour le budget 2025, il convient de revenir sur certains ratios financiers caractérisant la santé financière de notre Commune au cours des 3 dernières années.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|
| Épargne de gestion | 124 139 | 163 782 | 203 395 |
| Intérêts - produits financiers | -10 248 | -9 237 | -44 681 |
| Épargne brute | 113 891 | 154 545 | 158 714 |
| Taux épargne brute | 14,7% | 18,0% | 17,8% |
| | 14,7% | 18,0% | 17,8% |
| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 |
| Épargne brute | 113 891 | 154 545 | 158 714 |
| Remboursement capital | 48 052 | 49 254 | 60 259 |
| Épargne nette | 65 839 | 105 291 | 98 455 |
| Taux d'épargne nette | 8,5% | 12,3% | 11,0% |

Le niveau d'épargne brute (autofinancement brut) devrait rester stable fin 2024 par rapport à 2023 (environ 18% ce qui est satisfaisant). Il faut rappeler qu'en 2022, ce taux d'épargne brute n'était que de 12%.

En masse, fin 2024, l'épargne brute s'élève à 158 K€ et permet d'absorber le remboursement du capital (60 K€). Ainsi notre Commune dégage en 2024 une épargne nette, un autofinancement net pour investir, de près de 100 K€.

Sur la base des premiers éléments de préparation du budget, l'année 2025 devraient se traduire par une diminution de l'épargne brute causée par une augmentation des charges de personnel qui, compte tenu de la hausse de la CNRACL notamment, pourraient augmenter de l'ordre de 8%. Et malgré un ralentissement de l'inflation, les charges à caractère général (achats) pourraient continuer à progresser de l'ordre de 5% à 6%.

Fin 2025, et sur la base des premiers éléments préparatoires du budget, l'épargne brute devrait se tasser par rapport à 2024 (taux d'épargne brute devrait se situer entre 12% et 14%).

Côté endettement, la réalisation d'un prêt relais (en attente de l'encaissement des subventions d'investissement et du remboursement du FCTVA) en 2023 de 700 K€ et d'un prêt de 310 K€ (sur 20 ans) pour financer les investissements, la dette avait fortement augmenté.



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 |
|-------------------------|---------|-----------|-----------|
| En cours 01/01 | 529 579 | 481 527 | 1 442 273 |
| Souscriptions | 0 | 1 010 000 | 0 |
| Remboursements | 48 052 | 49 254 | 60 259 |
| En cours 31/12 | 481 527 | 1 442 273 | 1 382 014 |
| Capacité désendettement | 4,2 | 9,3 | 8,7 |

Il faut rappeler que le prêt relais doit être remboursé en totalité d'ici novembre 2026.

En tenant compte de ce remboursement, et sans réalisation d'un nouvel emprunt, l'encours de la dette fin 2026 tombera à 590 K€ (soit un niveau équivalent à celui de la fin 2020).

Fin 2025, la capacité de désendettement devrait s'établir aux environs de 9 ans (sur la base d'un remboursement possible de 50% du prêt relais). Fin 2026, elle passera sous les 6 ans.

Avec le remboursement partiel du prêt relais, l'épargne nette sera mécaniquement négative. Mais cela ne traduit pas une situation structurelle mais est lié à l'opération de désendettement.

BILAN ET PERSPECTIVES – FONCTIONNEMENT

Le budget 2025 sera élaboré :

En tenant compte des impacts de la loi de finances 2025 et de la loi de financement de la Sécurité sociale.

1. Pour les recettes de fonctionnement

Il sera établi sans revalorisation des taux des taxes locales.

Côté dotation, la baisse de la dotation forfaitaire devrait être compensée par la hausse de la dotation de solidarité rurale (prévue dans la loi de finances 2025). La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera donc prévue de façon stable tout comme les droits de mutations à titre onéreux (DMTO).

Les DMTO en 2024 se sont élevés à 39 K€, en baisse de près de 46% par rapport à 2023 compte tenu de la baisse très forte du marché immobilier.



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

Les redevances d'occupation du domaine public (11 K€ en 2024) seront inscrites en baisse à hauteur de 1 K€ compte tenu de la fin de la redevance perçue sur les travaux de la résidence « Le Palissandre » portés par GREENCITY IMMOBILIER.

2. Pour les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel seront établies à effectif constant mais devraient enregistrer une progression de l'ordre de 7% par rapport à 2024. Elles devraient s'établir à environ 169 K€ (158 K€ fin 2024, soit 15% de moins que prévus au budget).

Pour mémoire, fin 2019, les charges de personnel s'élevaient à 190K€.

Elles intégreront les effets de GVT pas d'augmentation du point d'indice (rien de prévu dans la loi de finances ni dans les décisions attendues de la part du Gouvernement) mais d'éventuelles revalorisations individuelles.

La hausse de la CNRACL devrait peser à hauteur de 4 K€.

Les charges à caractère général devraient s'élever entre 340 K€ et 350 K€ (+2,3% par rapport au BP 2024).

Les dépenses d'énergies seront inscrites en stabilité par rapport à 2024.

Les charges financières (intérêts) seront inscrites à hauteur du niveau de 2024 (45 K€). Ce montant sera réduit de l'effet du remboursement partiel du prêt relais.

BILAN ET PERSPECTIVES - INVESTISSEMENT

Côté investissement, la collectivité peut à ce jour envisager un montant maximal d'investissements nouveaux (dépenses d'équipement) de 600 K€. Auquel il faudra ajouter les 334 K€ de dépenses en restes à réaliser (RAR) 2024.

Les principaux investissements (hors RAR 2024) porteront sur les projets suivants :

| | |
|---|---------------|
| Remplacement chaudière école, géothermie... | 204 K€ |
| Réfection voirie - Chemin du Moulin | 125 k€ |
| Réalisation trottoirs Hameau du Jard | 104 K€ |
| Création parking mairie (rétrocession GREENCITY) | 83 K€ |
| Mises en éclairage (sente + parking) | 19 K€ |
| Divers mobiliers urbains (panneaux, poubelles..) | 45 K€ |

Le financement de ces dépenses ne se fera pas par un recours à l'emprunt. Au contraire, le budget 2025 devrait intégrer un remboursement anticipé et partiel du prêt relais à hauteur de 50%, soit 350 000 €.

Ceci porterait l'encours de dette fin 2025 à 974 K€ (contre 1 382 K€ fin 2024).

Le remboursement total des emprunts pourrait donc s'établir à 410 K€ en 2025 (350 K€ au titre du prêt relais et 60 K€ pour les emprunts classiques).



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

La recherche systématique de subventions devrait permettre de financer les nouvelles dépenses d'équipement. On tablera notamment sur du FER et du fonds verts portant sur la réhabilitation des bâtiments communaux, la réhabilitation thermique de l'école, la géothermie, ...

A ce jour, c'est 271 K€ de subvention qui ont été sollicités. Il faut ajouter les 601 K€ de subventions qui figureront en restes à réaliser recettes fin 2024.

Enfin, pour les autres recettes d'investissement, le FCTVA devrait s'élever à 122 K€ (dépenses d'investissement 2023) et la taxe d'aménagement sera ramenée à 14 K€ (contre 38 K€ en 2024 grâce à l'opération « Le Palissandre » portée par GREENCITY IMMOBILIER).

CONCLUSION

Les investissements, sur un rythme certes plus modéré, seront poursuivis malgré un budget de plus en plus contraint. Ceci ne peut être obtenu que grâce à une rigueur dans la gestion financière de notre Commune et une optimisation des subventions.

Par ailleurs, la qualité des services offerts aux habitants sera poursuivie ce qui explique d'ailleurs en partie la progression contrôlée de certaines dépenses de fonctionnement.

L'équipe municipale déroule ses priorités en adaptant ses perspectives à long terme aux réalités immédiates et aux capacités financières de la Commune qui ont pu être considérablement augmentées depuis le début de la mandature.

En synthèse, pour 2025, nous nous orientons vers un budget primitif qui permet de continuer un fort taux d'investissement malgré le contexte mondial et national en forte crise.

La politique d'austérité que le gouvernement veut imposer aux Français et aux collectivités plutôt que de prendre ses responsabilités après un dérapage avéré de ses propres dépenses nous semble inacceptable.

Nous voulons plus que jamais poursuivre les investissements nécessaires pour adapter notre village aux enjeux de demain, tenir la trajectoire des nécessités pour assurer la sécurité des biens et des personnes et améliorer la qualité de vie des habitants. Nous voulons que nos services publics locaux puissent faire rempart aux différentes crises que connaît notre pays.

Le Plan pluriannuel d'investissement impulsé par Monsieur le Maire, travaillé par les élus et validé à l'unanimité par le Conseil municipal montre la volonté de bonne gestion financière de la Commune et s'inscrit dans une démarche de projets d'avenir pour tous.